

PROGRAMME D'ÉTUDES POUR TECHNICIEN OU TECHNICIENNE EN ÉPILATION

A.26 Le programme d'études et la formation pratique prescrits pour un technicien ou une technicienne en épilation doivent comporter au moins **300 heures** de théorie et de pratique dispensées pendant une période d'au moins six (6) semaines par un instructeur agréé **en esthétique ou en épilation à la satisfaction du Comité des examens et de l'accréditation**. Le stage ne doit pas avoir moins de trente-cinq heures (FACULTATIF).

Programme 190	Base 75	Stage FACULTATIF 35	
MATIÈRE	ENSEIGNEMENT À DISPENSER	MINIMUM	
FORMATION DE BASE C-1 Éthique professionnelle, personnelle et image	Conduite au travail; hygiène publique; maintien; développement personnel; soins personnels; techniques de communication; relations humaines.	20	
C-2 Stérilisation et désinfection élémentaires	(Générique) y compris les types, la classification structurale, le mouvement, la croissance et la reproduction des bactéries; préparation et usage de produits antiseptiques et de désinfectants; méthodes de stérilisation; précautions en matière d'hygiène et de sécurité.	25	
C-3 Gestion des salons	Horaire de travail de l'exploitant; façon d'offrir un service acceptable; application des règles en matière d'hygiène et de propreté; achat économique du matériel et de la marchandise; tenue des dossiers en matière de finances et de services; opérations bancaires, publicité, assurances; méthodes de rendement au travail, consultation des clients, connaissance appliquée des produits pour la vente et l'utilisation dans les salons.	20	
C-4 Règlements administratifs et la Loi de l'Association	Connaissance générale de la loi régissant l'Association; connaissance approfondie des règlements administratifs; importance de l'Association pour l'industrie; importance de la connaissance par les membres des buts de l'Association.	10	
DT-1 CONNAISSANCE DU PRODUIT	Connaissance de l'épilation à la cire chaude, à la cire froide, au sucre ou autre agent, produit, technique ou ingrédients dépilatoires.	<u>THÉORIE</u> 15	
DT-2 DÉPILATOIRES	Soin et traitement de la peau, consultation du client; connaissance de méthodes efficaces et sécuritaires d'enlèvement des poils au moyen de divers types de cire, du sucre, des dépilatoires et des pinces et comparaison de diverses méthodes dépilatoires sur toutes les parties du corps. Méthode d'application du produit, comparaison des méthodes, utilisation correcte de l'équipement, des fournitures et accessoires. Disposition appropriée des accessoires, matières et fournitures. Entretien.	<u>THÉORIE</u> 20	<u>PRATIQUE</u> 125

DT -Clients	Ligne du bikini et aisselles 15, sourcils 25, visage, menton, joue, lèvre 10; bras et jambes 15 paires, autres endroits 10	<u>CLIENTS</u> 75
DT-3 STAGE	Le stage doit être effectué ailleurs que dans l'école ou l'établissement de formation de l'étudiant, dans un salon autorisé, sous la surveillance directe d'un cosmétologue accrédité (selon le cours de formation appliqué). Les écoles doivent tenir un registre du nombre d'heures de travail effectué par chaque étudiant et des progrès accomplis au cours du stage. Le nombre d'heures du stage doit être conforme au programme de formation désigné.	35
DT-4 STÉRILISATION ET DÉSINFECTION PARTICULIÈRE AU COURS		<u>THÉORIE</u> 15
DT-5 HISTOIRE	Connaissance générale de l'histoire et de l'évolution de cette industrie.	<u>THÉORIE</u> 5
DT-6 ANATOMIE, PHYSIOLOGIE ET BIOLOGIE PARTICULIÈRE AU COURS	Connaissance générale de la structure et des fonctions du corps humain à l'égard des services offerts par les cosmétologues; les problèmes des cheveux et de la peau et traitements afférents; connaissance approfondie de la structure, de la répartition et de la pousse des cheveux et des greffes de cheveux. Principes de biologie élémentaire, y compris la croissance, la structure et la reproduction des organismes vivants;	<u>THÉORIE</u> 45